

Ce document, destiné au(x) chargé(s) de cours responsable(s) de l'encadrement d'épreuves intégrées (EI), liste des bonnes pratiques favorisant le soutien et la réussite du candidat.

I. Avec l'équipe interne

I.1. Volet pédagogique :

- utiliser les documents « réseau » (logigramme EI, guide pour un contrat EI avec l'étudiant ...);
- rédiger et/ou utiliser les documents nécessaires au bon fonctionnement de l'EI (portfolio : mémento / vade-mecum / ROI, fiche « dépôt du sujet », fiche de suivi de l'étudiant, grille d'évaluation critériée ...);
- veiller à ce que le contenu de l'EI réponde aux acquis d'apprentissage (AA) du dossier pédagogique (DP);
- vérifier que les attendus et l'évaluation de l'EI répondent aux exigences du Cadre Francophone de Certification (CFC), notamment en se référant au Cadre Européen des Certifications (CEC, https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-egf/files/leaflet_fr.pdf);
- collaborer avec les autres chargés de cours de la section afin qu'ils travaillent aussi les compétences, transversales ou disciplinaires, nécessaires à la réussite de l'EI (analyse critique et débats sur des questions professionnelles, statistiques, législation ...);
- partager avec les collègues des réflexions sur l'EI.

I.2. Volet administratif :

- s'enquérir auprès du secrétariat de la mise en ordre administrative du dossier de l'étudiant (inscription à l'unité d'enseignement (UE), attestations de réussite des UE constitutives de la section ...);
- échanger toute information utile au suivi de l'étudiant (avec le secrétariat, l'équipe pédagogique, la cellule coaching, la direction ...);
- veiller à une organisation cohérente des différentes procédures (recueil des sujets, dépôt, planification des défenses, modalités pratiques ...).

II. Avec l'/les étudiant(s)

II.1. Généralités :

- présenter les consignes de l'EI lors d'une séance collective d'information pour :
 - inciter l'étudiant à présenter l'EI dans la continuité du cursus ;
 - expliquer l'intérêt de combiner étroitement stage, activité professionnelle et EI ;
 - présenter et commenter le dossier pédagogique (DP) ;
 - expliciter les modalités d'évaluation (grille d'évaluation critériée et pondération des UE déterminantes) ;
 - préciser les limites d'intervention de l'encadrant ;
 - encourager les étudiants à adopter une attitude proactive dans la gestion de leur travail et dans les échanges avec l'encadrant ;
 - présenter et expliquer les documents de base du portfolio (voir I.) ;
 - conseiller à l'étudiant de compléter et tenir à jour ce portfolio (notes issues de recherches personnelles, questions à poser en suivi, éléments issus d'autres UE de la section ...);
 - proposer aux étudiants des ressources disponibles dans l'établissement :
 - UE méthodologie, cellule coaching ...,
 - techniques de gestion du temps, du stress ... ;
 - informer de la possibilité d'assister à d'autres présentations d'épreuves intégrées ;
- organiser au moins 3 séances individuelles en présentiel et/ou suivi par courriel pour :
 - vérifier l'état d'avancement des travaux (fiche outil EI « Check », échéancier...), le respect des consignes générales relatives à l'épreuve intégrée présentées lors de la séance collective;
 - motiver : points forts, points à améliorer, recherche de la qualité ... ;
 - baliser le travail / réorienter / recadrer ;

- sensibiliser l'étudiant à la nécessité d'intégrer des compétences transversales et disciplinaires (communication, présentation ...) ;
- préparer à la défense orale (modalités pratiques, conseils spécifiques ...) ;
- garder des traces écrites de ses conseils dûment datées et signées ;
- mettre en place un groupe de discussion animé par le chargé de cours pour :
 - débattre des différentes problématiques rencontrées (échéances, méthodologies ...) ;
 - favoriser la mise en œuvre des capacités d'auto-évaluation / réflexivité ;
 - préparer la défense :
 - proposer des outils d'aide (PowerPoint, plan, mind mapping ...),
 - exercer les étudiants à des techniques du discours oral (structuration propre à l'exposé oral, phrase d'accroche, débit de parole, intonation, niveau de langue, utilisation du vocabulaire professionnel ...),
 - anticiper les questions du jury,
 - gérer le temps,
 - organiser des défenses à blanc éventuellement enregistrées ou filmées,
 - proposer un ordre de passage.

II.2. Choix et validation du sujet par le Conseil des études (CE) :

- mettre à disposition des étudiants des extraits d'EI / des EI / une liste de sujets ou de thématiques ;
- questionner l'étudiant sur la pertinence du sujet et sur la cohérence de la problématique (choix d'une problématique actuelle liée à une ou plusieurs tâches représentatives, issue du monde professionnel, en toute cohérence avec le profil professionnel repris dans le dossier pédagogique de la section) ;
- faire valider le sujet par le CE selon les modalités en vigueur dans l'établissement.

III. En codiplômation

- Prendre connaissance de la convention de codiplômation.
- Assurer des rencontres régulières entre les partenaires codiplômants (directions, coordinateurs qualité, coordinateurs de section, chargés de cours, étudiants de dernière année des différents établissements partenaires ...).
- Assurer une information claire aux étudiants (lieux, dates, modalités pratiques ...).

- Formaliser tous les documents relevant des UE en codiplômation :
 - fiches et grilles d'évaluation des UE communes,
 - mémento / vade-mecum / ROI, conventions et carnets de stage communs pour les stages,
 - mémento / vade-mecum / ROI communs pour l'EI.
- Inviter les différents maîtres de stage à l'EI.

IV. Avec les parties prenantes externes

- Favoriser les échanges entre l'équipe pédagogique et les lieux de stage sur d'éventuelles problématiques pouvant faire l'objet d'une EI.
- Proposer à des professionnels le parrainage d'étudiants.
- Constituer des jurys en s'assurant d'une diversité de compétences dans les profils.
- Communiquer les modalités d'évaluation, ainsi que la ventilation de la note finale à l'avance aux membres du jury.



Faire signer l'accusé de réception, annexé au mémento / vade-mecum / ROI, relatif à la prise de connaissance par les étudiants des dispositions réglementaires et pédagogiques de l'EI.